



RAPPORT DE GESTION

2021

IMPRESSUM

Edition: Communication et Secrétariat général PNR

Conception graphique: Mostra Design, Genève

Photos: PNR, Michel Perret, Sigfredo Haro, Glenn Michel, Yoan Veronese

Illustrations: PNR

Impression: BSR Imprimeurs, Gland

Tirage: 100 ex.

AVRIL 2022

www.police-nyon-region.ch

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNEE 2021

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,
Mesdames les Conseillères intercommunales,
Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément à l'article 125b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 92 du Règlement du Conseil intercommunal du 10 juin 2016, le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion pour l'année 2021.

A l'instar du rapport de gestion de l'année passée, il présente des statistiques afférentes aux interventions et activités de la Police Nyon Région sur le territoire de chacune des trois communes membres. Quant aux conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2021, elles figurent en dernière page du présent rapport.



ÉDITORIAL DU COMITÉ DE DIRECTION

« Une institution agile et un engagement exceptionnel des collaboratrices et collaborateurs. »

2021 fut une année très particulière.

Conformément à sa mission, et malgré une situation sanitaire compliquée, la Police Nyon Région [ci-après PNR] a continué à assumer la prise en charge des personnes se trouvant dans une situation difficile. A cet égard, et avec une reconnaissance appuyée, nous tenons ici à saluer l'engagement exceptionnel de celles et ceux – les 81 collaboratrices et collaborateurs – qui ont œuvré dans un contexte particulièrement pénible et incertain, ainsi qu'extrêmement contraignant suite au déclenchement du plan ORCA (organisation en cas de catastrophe), pour assurer la bonne exécution des tâches confiées à la PNR.

Cette année écoulée laissera un sentiment de satisfaction d'avoir réussi à affronter, toutes et tous ensemble, cette pandémie. La nouvelle baisse du taux d'infraction en est une preuve concrète. En outre, plusieurs projets d'envergure ont continué à avancer.



Au nombre de ces projets, citons le futur hôtel de police, la collaboration renforcée avec la Police cantonale vaudoise [ci-après PCV], ainsi que dans une moindre mesure, le rapprochement administratif avec la Commission de police de Lausanne. Malheureusement, cette année 2021 laissera également des souvenirs préoccupants. Quelques cas RH d'importance, dont certains ont conduit à des licenciements immédiats et/ou à l'ouverture de procédures pénales, sont venus émailler 2021.

Des comportements et des agissements inacceptables ont été mis à jour et sont venus ébranler l'institution et les personnes la composant. La confiance accordée a parfois été gravement abusée, et les valeurs de la profession foulées au pied. Au demeurant, et grâce à l'intelligence émotionnelle de toutes et tous, nous avons pu affronter ces épreuves comme nous avons pu affronter la pandémie.

Néanmoins, et afin de prévenir pareils écueils à l'avenir, des mesures institutionnelles ont été prises, au nombre desquelles l'instauration d'une personne de confiance externe à la PNR, ainsi que l'adoption d'une Directive sur la protection de l'intégrité personnelle au travail.

Enfin, et à l'instar des années précédentes, cet éditorial ne saurait être conclu sans témoigner notre gratitude à nos partenaires régionaux et du Canton. A noter que nos remerciements s'adressent également, sans distinction, aux membres du Comité de direction ainsi que du Conseil intercommunal qui ont quittés la PNR à la fin juin 2021. Aux uns, comme aux autres, nos meilleures pensées leurs sont adressées.

Qu'ils soient certains que nous leur sommes reconnaissants et conscients que sans eux, l'action de la PNR serait grandement prétéritee. Cette seconde année de pandémie a démontré à quel point nos institutions sécuritaires sont interdépendantes.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et, incidemment, à la PNR, et vous souhaitons bonne lecture de ce Rapport de gestion 2021.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION



La Présidente
R. Faraut



Le Secrétaire
S. Faillietaz

GLOSSAIRE

AO	Amende d'ordre
APOL	Association Police Lavaux
ASC	Auxiliaire de stationnement et circulation
ASR	Association Sécurité Riviera
CDPV	Conférence des Directeur.trice.s des Polices communales vaudoises
CGFR	Corps des garde-frontières
CIFPOL	Centre interrégional de formation de police
CODIR	Comité de direction
CN	Correspondant de nuit
COPRO	Comité de projet
CoRe	Collaboration renforcée
EMCC	Etat-major cantonal de conduite
EP	Etablissement public
EPOC	Police du Chablais vaudois
LEtr	Loi sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
NHP	Nouvel hôtel de police
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
PCV	Police cantonale vaudoise
PEL	Police de l'Est lausannois
PEF	Policier en formation
PNR	Police Nyon Région
PNV	Police Nord vaudois
PolCom	Police (inter-)communale
PRM	Police Région Morges
RGD	Règlement sur la gestion des déchets
RGP	Règlement général de police
RIGP	Règlement intercommunal général de police
SAG	Service de l'administration générale
SCS	Service de la cohésion sociale
SDE	Service de l'environnement
SDI	Service des infrastructures
SMM	Service des sports, manifestations et maintenance
TPO	Police des transports CFF
TruCAM®	Pistolet-radar à longue portée

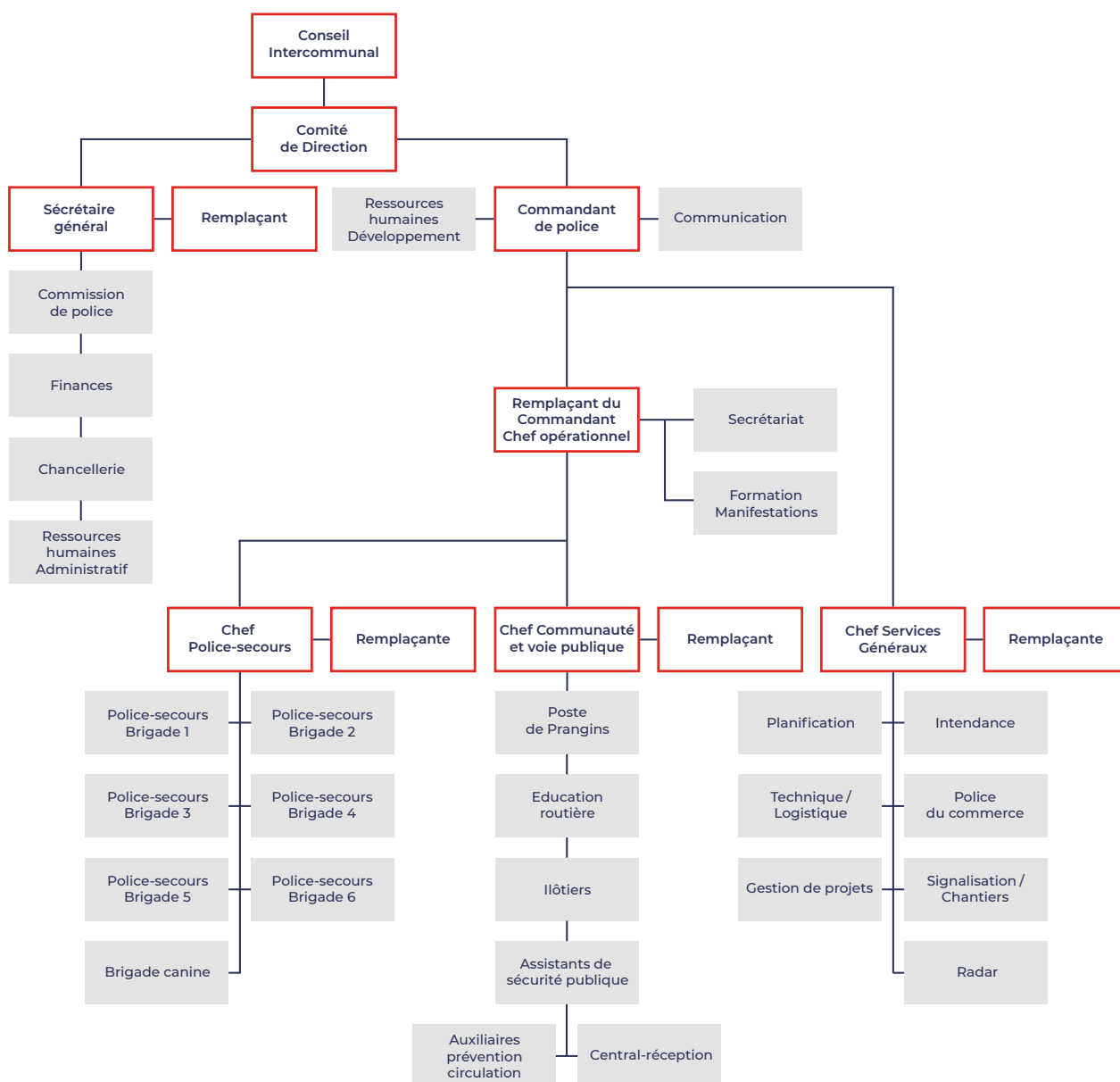
SOMMAIRE

Editorial du Comité de direction	2
Glossaire	4
Effectifs de la Police Nyon Région et organigramme structurel	6
Activités institutionnelles	
Comité de direction	8
Décisions du Comité de direction	8
Conseil intercommunal	10
Décisions du Conseil intercommunal	11
Plan de législature 2021 – 2026	12
Activités opérationnelles	
Covid-19 - Plan ORCA: impact sur les opérations police	14
Bilan intermédiaire de la collaboration renforcée (CoRe) entre les PolCom et la PCV	16
Opération PHEBUS en Ville de Nyon	18
Campagne de prévention GYROPODO	22
Campagne contre le harcèlement scolaire	23
Achat d'une remorque radar	26
Activités administratives	
Commission de police et Finances	27
Ressources humaines	28
Formation passerelle à destination des gardes-frontière (CGFR)	29
Projet DIVERSITAS	31
Bilan des Correspondants de nuit	32
Plateforme digitale pour le paiement des amendes d'ordre	34
Nouvel hôtel de police	35
Données chiffrées	
Interventions par commune en 2021	37
Interventions liées au Covid-19	39
Tendance sur trois ans (2019 – 2021)	40
Radar	42
Unité prévention et proximité	44
Naturalisations	45
Chancellerie	45
Commission de police	45
Divers	45
Conclusions	46

EFFECTIFS DE LA POLICE NYON RÉGION ET ORGANIGRAMME STRUCTUREL

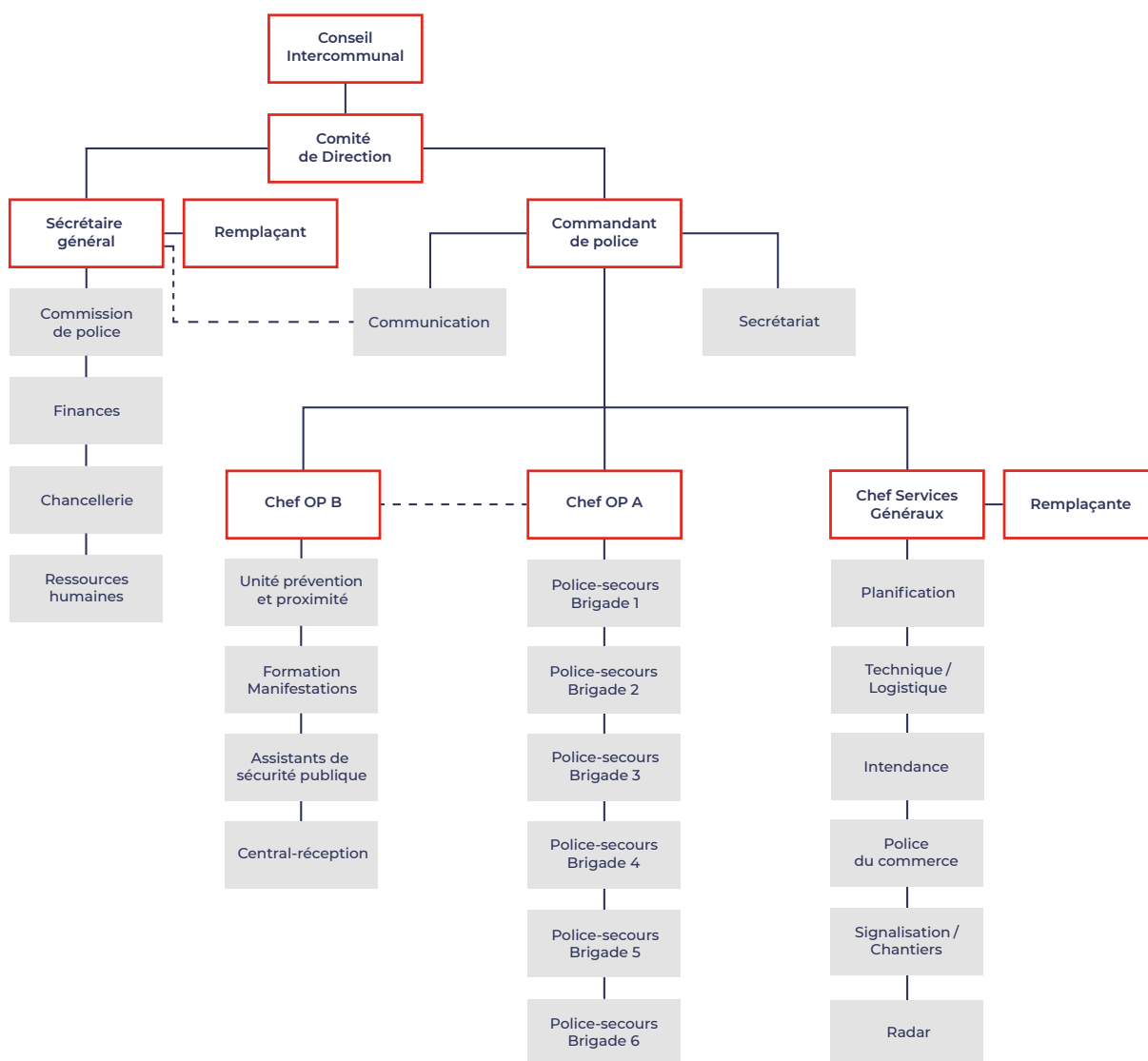
Au 31 décembre 2021, l'effectif de la PNR était composé 81 collaboratrices et collaborateurs, dont 4 officiers, 58 policières/policiers, 4 assistantes/assistants de sécurité publique et 15 personnels civils. La conduite organisationnelle et opérationnelle de la PNR est assurée par une direction bicéphale, à savoir le Commandant de police et le Secrétaire général, lesquels se répartissent les tâches opérationnelles et institutionnelles selon l'organigramme ci-dessous.

Organigramme 2021



Dès décembre 2021, l'organisation de la PNR a été revue avec la création de deux unités opérationnelles (OP A et OP B), afin de favoriser l'interopérabilité des compétences (généralistes vs. spécialistes) et la subsidiarité entre les officiers quant à la conduite des opérations. De ce fait, les entités Police-Secours et Communauté de voie publique n'existent plus.

Organigramme 2022



ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

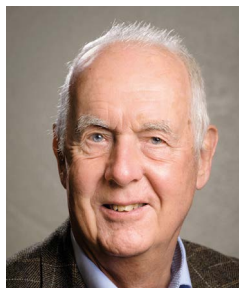
COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction [ci-après CODIR] constitue l'organe exécutif de l'Association et est fondé sur les articles 19 et suivants des Statuts de la l'Association de communes «Police de la Région de Nyon». Composé des Conseillères et Conseillers municipaux en charge de la sécurité publique dans chacune des trois communes membres, il exerce toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe de l'Association.

Suite aux élections communales de mars 2021, un nouveau CODIR a été désigné par le Conseil intercommunal et a pris ses fonctions dès le 1er juillet 2021, pour une nouvelle législature (2021-2026).



Madame
Roxane Faraut
Nyon
PRÉSIDENTE



Monsieur
Robert Middleton
Crans
VICE-PRÉSIDENT



Monsieur
Igor Diakoff
Prangins
MEMBRE

DÉCISIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Durant l'année, le CODIR a formellement pris 54 décisions et a représenté la PNR dans de nombreuses séances de travail. Sa Présidente est également membre du comité de la Conférence des Directrices et Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV), lequel se réunit régulièrement pour traiter des questions posées par la police coordonnée vaudoise.

En 2021, le CODIR a présenté plusieurs projets d'importance au Conseil intercommunal. Outre le budget et les comptes, ainsi que les objets spécifiques à chaque début de législature, deux crédits d'investissement ont été sollicités.

Si le premier a trait au remplacement de deux appareils de contrôle de la vitesse (cf. radars), le second se rapporte à l'engagement de six aspirantes et aspirants de police. Cette demande résulte du constat de la tension durable dans les effectifs des polices suisses, ainsi que de la recommandation émise par la Conférence des Commandants des polices communales vaudoises consistant à accroître, très sensiblement, le nombre d'aspirantes et aspirants de police.

A l'instar des autres polices, l'organisation policière vaudoise souffre d'un manque de policières et policiers. Ce manque ayant été accentué par la pénibilité induite durant la crise sanitaire, la seule solution pérenne consiste donc à augmenter significativement le nombre de personnes entrant dans le métier.



ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal constitue l'organe délibérant et est fondé sur les articles 10 et suivants des Statuts de la PNR. Suite aux élections communales, il a été renouvelé. Composé de déléguées et délégués de chacun des Conseils communaux des trois communes membres de l'Association, il compte désormais 22 membres au 31 décembre 2021. L'augmentation du nombre de conseillères et conseillers intercommunaux est due au développement démographique des communes membres, conformément aux Statuts de la PNR.

Membres du Conseil intercommunal

1. FAVRE Claude	Prangins	Président
2. GAUTHIER-JAQUES Yves	Nyon	Vice-président
3. ALBERTI Marina	Nyon	CoGest
4. AUBERSON Jacques	Prangins	
5. BÖHLER Patrick	Crans	
6. CHAUVET Christine	Crans	Scrutatrice + CoEquip
7. DAVERIO Justine	Nyon	
8. DE BOURBON PARME Louis	Prangins	CoGest
9. DISERENS Marius	Nyon	
10. DONNET Jonas	Nyon	
11. DUSZEWSKA Jolanta	Prangins	CoEquip
12. GENNAI Ilithyia	Nyon	
13. GERBER Joëlle	Nyon	
14. HACKER Vincent	Nyon	
15. KOHLER Olivier	Crans	
16. PÉGADA Jean-Emmanuel	Prangins	Scrutateur
17. POMMAZ Quentin	Crans	CoGest
18. SAUERLANDER Michael	Nyon	
19. SOLDINI Sacha	Nyon	
20. ULDRY Doris	Nyon	
21. VUAGNIAUX Christine	Nyon	
22. VUILLE Jean-Pierre	Nyon	CoEquip

Secrétaire et secrétaire suppléant

BOURQUI Raphaël	Secrétaire
SÜESS Gothard	Secrétaire suppléant

DÉCISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Première séance ordinaire – 28 avril 2021 à Crans

Rapports des commissions:

- Préavis no 01/2021 présentant les comptes 2020: accepté à l'unanimité;
- Préavis no 02/2021 présentant la gestion 2020: accepté à l'unanimité;
- Préavis no 03/2020 demandant un crédit d'investissement de CHF 161'783.- pour le remplacement d'un appareil de contrôle de la vitesse TruCAM® et d'un appareil mobile de contrôle de la vitesse: accepté par 15 voix, 1 abstention.

Séance d'installation du Conseil intercommunal – 6 juillet 2021 à Nyon

- Assermentation des membres du Conseil intercommunal;
 - Elections du Président
 - Vice-président
 - Secrétaire
 - Secrétaire-suppléant
 - Une Scrutatrice et un Scrutateur
- Formation de la Commission de gestion et de la Commission des équipements;
- Election des membres du Comité de direction;
- Assermentation des membres du Comité de direction et désignation de sa Présidente et de son Vice-président.

Seconde séance ordinaire – 22 septembre 2021 à Crans

Rapports des commissions:

- Préavis n° 04/2021 présentant le budget 2022: accepté par 12 voix, 5 abstentions;
- Préavis n° 05/2021 demandant autorisation générale de plaider au Comité de direction: accepté par 16 voix, 1 abstention;
- Préavis n° 06/2021 fixant les indemnités du Conseil intercommunal et du Comité de direction: accepté par 13 voix, 4 abstentions;
- Préavis n° 07/2021 fixant les compétences du Comité de direction en matière de dépenses hors budget: accepté par 14 voix, 3 abstentions.

ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

PLAN DE LÉGISLATURE 2021-2026

Proximité – Inclusion – Prospective – Intégration et Accréditation

Durant cette législature, et indépendamment d'un début marqué par la crise sanitaire, le CODIR souhaite, avec détermination et enthousiasme, inscrire l'action de la PNR dans quatre axes forts.

Premièrement, et sachant que la sécurité de proximité est au cœur des préoccupations de la population, laquelle souhaite des communes sûres dans lesquelles se déplacer sans crainte, où les familles s'installent, les entreprises s'implantent et où toutes et tous s'épanouissent, un Observatoire de la sécurité sera créé. Cet Observatoire de la sécurité aura pour mission d'assurer la collecte des informations permettant de cerner plus précisément les problèmes de sécurité, d'anticiper encore mieux leur évolution et de cibler les mesures propres à les résoudre ou les prévenir, et ce en partenariat avec d'autres services administratifs et partenaires.

Au-delà de contribuer à optimiser le pilotage des services de police et de leurs partenaires, cet Observatoire servira à orienter l'action du CODIR, lequel forme le projet, durant cette législature, d'aller à la rencontre de la population afin d'explicitier l'action de la PNR et échanger sur les enjeux et difficultés sécuritaires de notre région.

Deuxièmement, et attendu que chaque institution se doit de lutter contre toute forme de discrimination, le CODIR veut poursuivre la formation du personnel de la PNR aux enjeux d'égalité et de diversité, et en particulier aux discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ¹.

En outre, il étendra cette culture inclusive à sa politique de recrutement du personnel de la PNR. Le but étant, grâce à des personnels formés et acquis à cette thématique, d'accueillir favorablement toutes personnes sollicitant la police, ainsi que travailler efficacement entre policières et policiers, indépendamment de considérants liés à l'orientation affective et/ou de genre. L'article dédié à l'initiative DIVERSITAS vous éclairera davantage sur ces dimensions.

Troisièmement, et au vu des enjeux actuels et futurs de l'Organisation policière vaudoise, dont l'évolution de la démographie, de la criminalité – mode opératoire et typologie (ex: cybercriminalité) – ainsi que de la société, le CODIR ambitionne de participer activement aux travaux, à l'échelon cantonal et afférents à l'évolution des polices vaudoises à l'horizon 2030. L'écrasante majorité des défis touchant l'ensemble des polices vaudoises, il semble pertinent que les solutions envisageables soient coconstruites. La PNR y apportera les spécificités de notre région ainsi que sa volonté de maintenir une police de proximité forte

¹ LGBTIQ+: Le sigle LGBT permet de désigner une orientation sexuelle (Lesbienne, Gay, Bi) mais aussi une identité de genre (Trans). LGBTIQ+ représente l'ensemble des identités possibles (Queer, Intersexe, Asexuel pour nommer les plus connues)

au service de sa population. Dans une thématique connexe, le CODIR continuera à œuvrer à une réforme, en profondeur, du financement de l'organisation policière vaudoise. La situation actuelle défavorisant clairement, et objectivement, la PNR et plus largement les PolCom.

Quatrièmement, et sachant que le nouvel hôtel de police sera livré dans le courant du premier semestre 2023, le CODIR se réjouit que cette législature soit celle qui verra, après presque dix ans de travail, l'accréditation définitive de la PNR. L'aménagement du futur hôtel de police ainsi que le déménagement du personnel, tout en assurant la continuité de notre réponse opérationnelle, présenteront des difficultés qu'il conviendra de largement anticiper et surmonter avec habileté. Le CODIR y veillera.

Selon toutes vraisemblances, ce futur hôtel de police devrait permettre à la PNR et à la PCV de partager un même toit. En sus de présenter l'avantage de réunir l'ensemble des services de police de la région dans un même lieu, et incidemment de faciliter la vie des personnes ayant besoin de ces services, le regroupement des forces de police intercommunale et cantonale devrait optimiser leur action respective. Les échanges de bonnes pratiques seront facilités et la compréhension mutuelle en sera accrue.

Par ce programme, le CODIR s'engage, avec conviction, à ce que la PNR – votre police – accompagne l'évolution de la société dont elle a la charge de la sécurité.

Ensemble aujourd'hui et demain, face aux difficultés et défis, conformément à sa philosophie depuis de nombreuses années:

*« Tout seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin. »*

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

COVID-19 – PLAN ORCA: IMPACT SUR LES OPÉRATIONS POLICE

L'année 2021 a débuté avec les mesures liées au risque de contamination au Covid-19 et le plan ORCA initié en 2020.

Les décisions du Conseil Fédéral ont eu un impact direct sur le travail quotidien des policières et policiers qui ont régulièrement dû s'adapter aux nouvelles directives. En début d'année, l'accent a été mis sur le contrôle des commerces sous l'impulsion de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Une partie de l'effectif a ainsi été engagée, à l'instar d'autres polices, sur tout le secteur de La Côte.

Par la suite, les missions ont été modifiées avec un point d'attention sur la présence de groupes dans l'espace public. Au mois d'avril, la réouverture des espaces extérieurs des restaurants ont contraint le renforcement des contrôles sur les terrasses de ces établissements, parfois en dehors du secteur de la PNR.

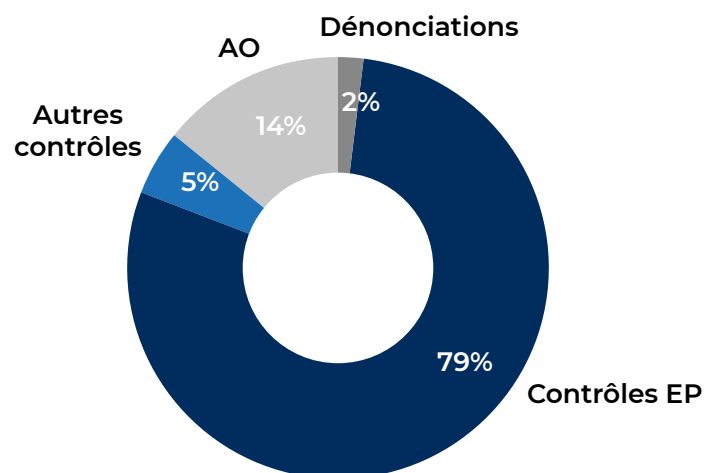
La seconde partie de l'année coïncide avec une reprise des activités traditionnelles policières. L'arrivée des beaux jours a créé les conditions idéales pour que les gens puissent se réunir à nouveau. Profitant d'une « liberté » retrouvée la population s'est rassemblée en masse en plein-air. Ces réunions, parfois « musicales » et en grande majorité « bon-enfant », ont toutefois provoqué le courroux des riverains. Ce regain d'animation dans l'espace public avait été anticipé et des opérations préventives et répressives ont été mis sur pied en collaboration avec d'autres services communaux (voir article sur l'opération Phébus, page 18).

Malgré cela, plusieurs soirées ont été le théâtre de comportements inappropriés qui se sont soldés par des interpellations immédiates ou ultérieures en collaboration avec la PCV. Les policières et policiers ont parfois dû faire preuve de patience lors du rappel des mesures sanitaires envers certaines personnes peu réceptives. Dans un contexte de contrôles renforcés, la PNR a noté une intensification du sentiment de harcèlement moral due aux interventions répétées, ainsi qu'une défiance marquée envers les autorités.

En automne, l'activité de police-secours a retrouvé un rythme usuel avec des interventions plus variées et plus habituelles pour les policiers. Ce retour à la normale a vu l'émergence de vols en tout genre avec des valeurs proches des années pré-Covid-19.

COVID-19	Contrôles EP*	Autres contrôles	AO	Dénonciations
Nyon	358	23	59	9
Prangins	21	1	0	0
Crans	6	0	8	1
Total	385	24	67	10

*Etablissement public



Près de 80% des contrôles liés à la pandémie ont été effectués auprès des établissements publics sous le contrôle de l'EMCC. Il s'agissait avant tout de vérifier la mise en œuvre des mesures édictées par l'organe cantonal, à savoir l'élaboration et l'application d'un plan de protection et la mise aux normes des aménagements intérieurs.



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

BILAN INTERMÉDIAIRE DE LA COLLABORATION RENFORCÉE (CORE) ENTRE LES POLICES (INTER-) COMMUNALES ET LA POLICE CANTONALE VAUDOISE²

Contexte CoRe

En mars 2020, suite à l'évolution de la pandémie en Suisse, le Conseil d'Etat vaudois a activé le plan ORCA qui a entériné la création d'un dispositif de conduite unifié entre la PCV et les PolCom.

Les mesures implémentées dans le cadre de CoRe consistent notamment, en:

- Une conduite stratégique élargie à tous les commandants
- Une conduite opérationnelle coordonnée
- L'intégration des officiers des PolCom aux prises de décision et aux fonctions de remplaçants chefs de section
- Une mise en œuvre de patrouilles mixtes (1 PolCom - 1 PCV)

Lors de la levée du même plan en juin 2020, quatre PolCom – APOL, EPOC, PEL, PRM – ont émis le souhait de maintenir la collaboration avec la PCV alors que les corps de la PNR, PNV et l'ASR décident d'adopter une position plus nuancée et de privilégier une gestion locale de la crise sanitaire. C'est seulement au terme de l'année 2020 que ces derniers ont rejoint le dispositif CoRe parallèlement à la réactivation du plan ORCA par le Conseil d'Etat.

A l'issue de la première année de collaboration renforcée, un sondage de satisfaction a été soumis au personnel policier des trois corps concernés afin d'établir un bilan intermédiaire et de mettre en évidence les points positifs et de vigilance liés à ce projet.

Les résultats ont montré que 51 % des personnes sondées sont favorables à la continuation de la collaboration avec la gendarmerie (vs 37% contre et 12% d'indécis). Sur un plan strictement opérationnel, les cadres interrogés soulignent les nombreux avantages de CoRe, notamment leur intégration aux prises de décision sur ce même plan. Ce constat semble se vérifier au niveau des brigades parmi lesquelles 64% des répondants considèrent CoRe comme une plus-value opérationnelle.

La poursuite de CoRe suscite cependant plusieurs préoccupations, notamment, et d'une manière significative, la question des statuts qui a abondé lors des patrouilles mixtes. Les différences de statuts (salaires, défraiements, indemnisations) mises en lumière par le personnel policier des deux corporations ont suscité beaucoup de questionnements, voire d'incompréhension de la part des policiers PolCom. Cette question aurait dû être résolue conformément à l'art. 25 al. 5 de la LOPV à la suite de la votation populaire du 27 septembre 2009, ce qui regrettamment n'est toujours pas le cas. Il est souhaitable que ce thème soit mis prioritairement à l'agenda en vue de la poursuite et de la consolidation de CoRe (71%).

² Rapport de 35p. réalisé par la Police cantonale vaudoise en novembre 2021
(Raphaël Demont, diplômé en criminologie)

Mesure phare de CoRe, la patrouille mixte remporte une large adhésion des policières et policiers. En effet, la quasi-totalité des répondants (82%) considère que les patrouilles mixtes sont une opportunité d'élargir le champ d'activité et les connaissances professionnelles du personnel policier (judiciaires, autoroutes, collaborations). Elles permettent en outre de sensibiliser les gendarmes aux spécificités et problématiques locales (91%), dans une ambiance de travail constructive et positive (85%).

Les points de vigilance concernent notamment le risque d'éloignement du secteur de base et la perte de lien avec la population et les événements du secteur (64%). La question de l'autonomie est également abordée avec une certaine crainte de voir la marge de manœuvre des PolCom réduite dans le domaine opérationnel (56%).

Sur un plan plus technique, 62% des répondantes et répondants souhaiterait uniformiser le partage des différents outils informatiques sous la gestion de la PCV et obtenir un accès en vue d'accéder rapidement aux bases de données.

Sur le terrain

La collaboration renforcée se déploie quotidiennement sur le terrain par l'engagement d'un renfort policier de la PNR qui prend son service à la gendarmerie de Bursins. Ce collaborateur intervient sur tous le secteur de La Côte au même titre que son co-équipier gendarme.

Dans le même temps, un gendarme du poste de Bursins travaille sur le territoire de la PNR avec un collègue policier de notre corps de police. Dans la mesure du possible, ce binôme est prioritairement engagé sur des missions nécessitant un suivi judiciaire afin d'utiliser les prérogatives d'enquêtes de la gendarmerie. Cette patrouille se déplace au moyen d'un véhicule sérigraphié « gendarmerie ». Ce changement de « branding » sur certains véhicules d'intervention peut donner lieu à des interrogations de la population quant à la présence de la PNR sur son propre territoire. Pourtant, les patrouilles n'ont pas diminué.

Finalement, chaque police communale met à disposition du personnel afin de constituer une réserve opérationnelle, et ce principalement le week-end. Celle-ci est composée de gendarmes et de policières/policiers, de toutes polices communales ou intercommunales confondues. Ils peuvent intervenir sur l'entier du territoire vaudois en fonction des événements particuliers et/ou des besoins en effectif.

Quelle suite donner à ce projet

La poursuite de CoRe implique, nous l'avons vu, la prise en compte de certains points de vigilance qui requerront un taux d'adhésion acceptable de la part des parties prenantes. La situation d'urgence que nous vivons depuis bientôt deux ans a modifié le cadre régissant l'organisation des polices vaudoises. Reste à déterminer si ce dispositif est viable sur le plus long terme, possiblement lors d'un retour à la vie normale, et sous quelles conditions. Ce sur quoi l'ensemble des polices travaille.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

OPÉRATION PHEBUS EN VILLE DE NYON

Depuis le début de l'année 2020, la population a vu ses libertés restreintes lors des phases successives de mesures contre la pandémie de coronavirus. L'accès aux loisirs, à l'événementiel et aux voyages a été durablement impacté. Le printemps et l'été 2020 ont été marqués par une augmentation notable des incivilités liées à des rassemblements dans l'espace public, essentiellement durant les soirées et nuits de week-end. Littering, nuisances sonores, dommages à la propriété et bagarres ont notamment été constatés. La PNR avait rapidement agi en mettant sur pied des opérations de prévention et de répression.

Dans ce contexte, au début de l'année 2021, s'attendant à une résurgence des phénomènes d'incivilité constatés en 2020, la Ville de Nyon a souhaité anticiper ce phénomène en mettant sur pied un programme – nommé PHEBUS – visant à prévenir, encadrer et limiter les débordements liés aux rassemblements nocturnes sur l'espace public. Ce programme, coordonné par la PNR, a impliqué plusieurs services de la Ville de Nyon - soit les services SMM, SCS, SDI, SAG et SDE - ainsi que la fondation Espace Prévention La Côte. Ceux-ci ont travaillé de concert afin d'assurer la cohérence entre leurs actions respectives.

Dans le cadre de l'opération PHEBUS, la PNR s'est articulée sur les axes suivants :

La prévention

- Sensibilisation dispensée en classe auprès des élèves de 9P, 11P et raccordement ;
- Message préventif diffusé aux étudiantes et étudiants du gymnase et de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) ;
- Action sur le thème des nuisances sonores ciblant la clientèle des établissements publics par le biais de sets de table comportant un quiz.



La PNR a assuré une présence plus soutenue sur les sites identifiés comme sensibles, dans une approche privilégiant la sensibilisation, le dialogue et la responsabilisation, avec notamment la désignation de « capitaines de soirée ». Les Correspondants de nuit ont apporté une contribution significative dans ce domaine.

Détectant les signes avant-coureurs d'une évolution défavorable des événements, ainsi qu'une baisse de l'impact des actions de prévention auprès des noctambules, la PNR a déclenché, dès le 1er juillet, une phase répressive impliquant une approche plus ferme. Quelques dénonciations et saisies d'objets (enceintes musicales portables) ont été réalisées. Cette mesure a rapidement eu un effet modérateur.

Pour leur part, les partenaires de l'opération PHEBUS ont déployé des actions dans les domaines suivants:



La communication informelle

Une collaboration avec l'humoriste nyonnais Charles Nouveau a conduit à la réalisation de trois courtes vidéos humoristiques de 30-40 secondes environ, ayant pour objectif de sensibiliser le jeune public aux problématiques évoquées.

Le lien avec le public-cible

La présence bienveillante des pairs et des travailleurs sociaux, sous l'égide du SCS et, pour les communes de Crans et Prangins, de la fondation Espace Prévention La Côte a permis de maintenir un lien avec le public-cible, notamment grâce à la dispense de conseils en matière de prévention des addictions et de santé sexuelle, assortie à la distribution de matériel (bouteilles d'eau, préservatifs, etc.).

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La propreté des lieux de rassemblement

Celle-ci a pu être garantie chaque matin, grâce à la mise sur pied d'un dispositif inédit : en fin de nuit, lorsque les policiers constataient de gros débordements en matière de littering, ils contactaient une entreprise de nettoyage privée, mandatée à cet effet pour appuyer le personnel communal dévolu au nettoyage. De plus, l'ajout de conteneurs supplémentaires a permis de contribuer au maintien de la propreté des sites.

L'événementiel

Le service SMM a encouragé et soutenu l'organisation d'événements par diverses associations, clubs et sociétés locales, afin de permettre à la population de se divertir malgré les restrictions. Citons pour exemple les animations organisées autour de la structure provisoire « Temporalis by HES-SO » installée sur l'Esplanade des Marronniers.

La communication institutionnelle

Celle-ci s'est articulée de la façon suivante :

- Deux communiqués de presse ;
- La création d'une page dédiée à la prévention sur le site internet de la Ville, ainsi que du hashtag #respectonsnyon ;
- Une interview de deux représentants de la PNR sur la chaîne de télévision locale NRTV ;
- Une campagne d'affichage sur les thématiques du littering et des nuisances sonores.

Bilan

Tout au long de l'été, il a été constaté que le site des jardins du Conservatoire était celui qui drainait le plus de monde. La majorité des incivilités y était concentrée. Dès lors, une réflexion a été entamée quant à la mise en place d'un éclairage et de divers aménagements visant à améliorer durablement la sûreté - tant objective que ressentie - de ce site.

Par ailleurs, la collaboration entre les services, que ce soit au niveau de la coordination des actions ou à celui de l'échange d'informations, a permis de gagner en efficacité, tout en resserrant les liens entre les partenaires engagés.

Le bilan global de cette opération s'avère positif, puisque l'intensité en matière d'incivilités et d'infractions a été sensiblement plus basse que celle rencontrée en été 2020. Relevons toutefois que la situation météorologique a assurément donné un coup de pouce à l'atteinte des objectifs. Face à ces résultats encourageants, cette forme de collaboration interservices sera reconduite en 2022.



vs avez abusé hier...

dsl on était
bouré frère

les poubelles ca existe...

nyon.ch/respectonsnyon

#respectonsnyon

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

CAMPAGNE DE PRÉVENTION GYROPODO

Engins de déplacement électriques

Ces récentes années, les engins de déplacement électriques ont « doucement » pris possession du réseau routier suisse. Car il s'agit bien de mobilité douce, concept largement utilisé dans le développement de nos centres urbains.

Faciles à emporter, les engins électriques multiplient les façons de se déplacer tout en optimisant les temps de trajet. Séduits par ces nouveaux moyens de transport, il arrive pourtant que certains usagers fassent l'impasse sur la réglementation en vigueur, au détriment de la sécurité des piétons, et notamment celle des jeunes enfants.

Afin de prévenir tout comportement à risque sur la voie publique, la PNR a mis en place une campagne de prévention autour des règles de circulation pour chaque type d'engin. Durant le mois d'août, les patrouilles se sont rendues à la gare de Nyon et aux abords des écoles afin d'engager la discussion avec le plus grand nombre.

Des flyers ont été distribués aux « conducteurs », certains desquels ignoraient (ou feignaient d'ignorer ?) les règles de circulation. Ces derniers devront garder à l'esprit que les engins à propulsion électriques ne se trouvent pas dans une zone de non-droit et que les infractions sont passibles d'une amende.



CAMPAGNE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

De 2020 à 2021, la PNR s'est trouvée au cœur d'un projet contre le harcèlement en milieu scolaire, en partenariat avec la Direction et le corps enseignant de l'Etablissement secondaire Nyon-Marens.

Phénomène préoccupant, le harcèlement scolaire implique une forme de violence constituée d'actes agressifs intentionnels envers une victime qui ne peut se défendre seule. Ce n'est pas un fait nouveau mais il tend à devenir plus virulent en raison notamment de l'immédiateté de l'information sur les réseaux sociaux, avec des effets dévastateurs pour les victimes.

Interpelés par l'ampleur du phénomène – en Suisse, 10% des élèves vivent des situations de harcèlement dans le cadre scolaire ³ – des policiers de l'unité prévention-proximité ont mis sur pied une campagne de sensibilisation visant à impliquer les écoliers d'une manière pratique et participative. Tout au long de l'année scolaire, l'ensemble des classes de 9^{ème} année a pris part à des ateliers créatifs offrant aux élèves l'opportunité de réaliser des affiches illustrant cette thématique. Sous la supervision de Nadir Mokdad (photographe) et de Fabrice Nassisi (graphiste), les jeunes âgés entre 12 et 13 ans ont mis en lumière la dureté du harcèlement scolaire avec une grande part de réalisme et de sensibilité.

Lors de la cérémonie de clôture organisée au Collège Nyon-Marens, le jury a dévoilé la liste des projets retenus pour la campagne d'affichage lancée en octobre 2021. Sélectionnées sur la base de critères graphiques et esthétiques, les quatre affiches gagnantes ont été placardées

³ Chiffres Association VIA, www.association.via-ch, site consulté le 20.01.2022



© La Côte / Sigfredo Haro

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

sur les emplacements d'affichage public dédiés aux campagnes de prévention de la PNR, dans l'optique d'atteindre un maximum de jeunes.

Durant cette même cérémonie, le Commandant a.i. a rappelé les missions de protection et de sécurité de la police. Il a souligné l'importance de verbaliser, auprès de personnes de confiance, la situation de détresse vécue par la victime. A ce titre, il a été rappelé que la police offre une écoute et un soutien à toute heure de la journée et de la nuit.

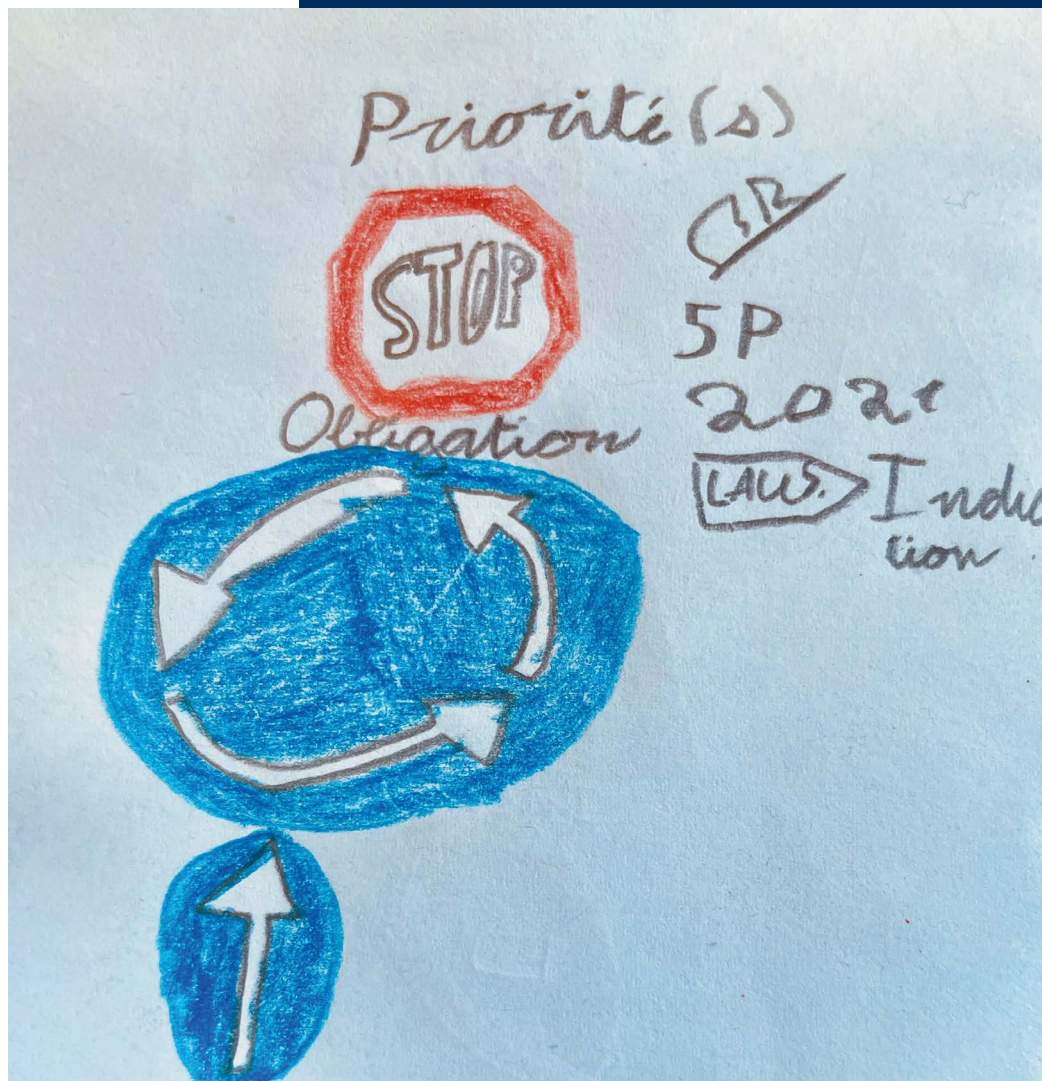
La PNR relève avec satisfaction que les objectifs visés par la campagne sont atteints, considérant que :

- 1 — Les élèves se sont engagés autour de la problématique et ont fourni un travail qui illustre d'une manière saisissante leurs ressentis. Cette démarche de sensibilisation a permis aux enfants de se retrouver autour d'un projet commun, à l'heure où les individualités l'emportent souvent sur l'expérience de groupe ;
- 2 — L'image de la PNR en tant que partenaire et soutien aux victimes a été renforcée auprès des jeunes ;
- 3 — Grâce à leur visibilité et à leur contenu percutant, les affiches ont non seulement touché une majorité de jeunes et leurs parents, mais également la population parfois peu renseignée sur ce phénomène.



Les policiers de l'unité «Prévention-proximité», spécialement formés pour intervenir dans les classes, visitent annuellement environ 4'000 élèves du degré primaire et secondaire scolarisés dans les écoles des trois communes de l'Association de police. Il s'agit de sensibiliser les enfants au danger de la circulation routière

et de leur enseigner les comportements corrects à adopter en tant que piéton et cycliste. La prévention de la criminalité auprès des plus âgés permet quant à elle d'ouvrir le dialogue sur des thématiques prépondérantes chez les adolescents, comme la cybercriminalité et les risques liés aux réseaux sociaux.



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

ACHAT D'UNE REMORQUE RADAR

En août 2021, la PNR a fait l'acquisition d'une remorque radar d'occasion, vendue par la Police cantonale tessinoise.

L'utilisation d'une remorque radar répond à une amélioration du panel des moyens de contrôle de la PNR, afin d'augmenter les réponses sécuritaires à une problématique constatée. En effet, ce moyen de surveillance conjugue les effets de deux autres types de contrôles de la vitesse, soit le radar mobile pour la diversification des emplacements et le radar fixe pour l'effet dissuasif.

Clairement visible et identifiable en bordure de chaussée, de jour comme de nuit, la remorque radar transmet un signal fort. A l'instar d'une cabine de radar fixe, elle vise à sécuriser sur une longue durée un axe ou un lieu spécifique. La longue durée d'installation permet de sensibiliser un maximum d'usagers, même en dehors des plages de contrôles traditionnelles.

Outre des lieux identifiés comme problématiques en termes d'excès de vitesse, la remorque a pu être installée devant des écoles, ainsi que dans une zone où la limite de vitesse a été abaissée en vue de l'installation d'un arrêt de bus – comme, par exemple, sur la route du Lac, à hauteur du quartier des Landes à Crans – ou d'un passage pour piétons.

De plus, l'utilisation d'une remorque radar permet au personnel de contrôle de pouvoir se consacrer à d'autres tâches de police.



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

COMMISSION DE POLICE ET FINANCES

Commission de police

Le projet de traitement intégré des affaires de la Commissions de police PNR et de la Commission de Police de Lausanne a été reporté. De manière à pouvoir réaliser in fine des économies d'échelle, des investissements initiaux substantiels – relatifs à l'adaptation des processus de travail et au traitement informatique – sont nécessaires et n'ont pu être consentis. Ce rapprochement n'a pas été jugé comme étant suffisamment prioritaire pour les partenaires lausannois et, incidemment, être initié en 2021.

Cependant, l'intérêt et la faisabilité d'un pareil projet – et notamment sa phase pilote intégrant les deux commissions de police – restent certains. Cette collaboration intégrée pourrait contribuer à une homogénéisation du traitement des affaires traitées par les différentes commissions de police disséminées sur le territoire cantonal, au bénéfice d'une meilleure compréhension des administrés – principe du « guichet unique ». De plus, cela permettrait aux parties prenantes (communes ou associations intercommunales), suite à l'amortissement des investissement initiaux nécessaires, une réduction substantielle des coûts administratifs, par le biais d'économies d'échelle. Actuellement, chaque commission de police supporte ses propres frais informatiques et dispose de ses propres équipes de personnel spécialisé.

S'agissant du volume des affaires traitées, on note qu'il reste stable, en comparaison de l'année 2020. Par ailleurs, la Commission de police a poursuivi son effort d'apurement des procédures engagées en phase de recouvrement (sommation, mises en poursuite), respectivement de conversion (peine privative de liberté). Cependant, au vu des contraintes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, les audiences de Commission de police n'ont pas pu avoir lieu à un rythme normal et ont été, dans certains cas, repoussées de plusieurs mois.

Finances

Sur le plan de l'expertise financière et comptable au sein de la PNR, on notera l'arrivée d'une nouvelle responsable des finances, dès le 1er novembre 2021. Après un processus de recrutement rigoureux, la PNR a engagé une cheffe comptable dûment brevetée et expérimentée dans la gestion d'associations d'utilité publique. Elle est par ailleurs au bénéfice d'une connaissance aiguisée du domaine des assurances sociales.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

RESSOURCES HUMAINES

Arrivées 2021

Simon FAME (Policier)	01.03.2021
Romina BIROT (Assistante de sécurité Publique)	01.07.2021
Sébastien BERSIER (Aspirant de Police)	01.09.2021
Natacha BERTHOLET (Cheffe comptable)	01.11.2021
Johnny LY (Policier)	01.11.2021

Départs 2021

Olivier ROCHAT (Commandant)	26.07.2021
Sacha RISTIC (Chef comptable)	31.07.2021
Urs HOCH (Policier)	31.07.2021
Charlotte ZWICKY (Policière)	31.07.2021
Besarta IMERI (Policière)	26.08.2021
Helena REYMOND (Collaboratrice administrative)	30.09.2021
Steve MEYLAN (Policier)	30.09.2021
Douglas MÖSCHING (Policier – conducteur chien)	31.10.2021

Jubilaires 2021

Fabienne ANSERMET	5 ans
Sébastien FAILLETTAZ	5 ans
Aurélie FOLLY	5 ans
Florian GIROUD	5 ans
Fabio GONÇALVES	5 ans
Olivier GREMAUD	5 ans
Loïck HOFFMANN	5 ans
Letizia LAGE	5 ans
Laetitia SAMIEZ	5 ans
Daniel ROSSET	15 ans
Marina GUILLET	20 ans
James LACROIX	30 ans

Commission du personnel (législature 2021-2026)

Serge HENRY (Président)
Stéphane DESSARZIN
Laurence DUFOUR
Hervé MERMINOD
Stéphanie TERCIER

FORMATION PASSERELLE À DESTINATION DES GARDES-FRONTIÈRE (CGFR)

Bilan du projet-pilote avec le Centre interrégional de formation de police (CIFPOL)

Le sujet lié à la création d'un partenariat entre la PNR et le CIFPOL a été couvert dans le Rapport annuel 2020 – se référer au chapitre «Formation et développement» explicitant les fondements du projet-pilote et ses étapes de réalisation.

Les deux aspirantes concernées par le projet-pilote ont terminé leur formation à la fin 2021. Ces dernières, issues du corps des gardes-frontière (CGFR), ont pu bénéficier du cursus mis en place conjointement par le CIFPOL et la PNR et qui correspond à un cursus ordinaire pour les policières et policiers en formation. Il s'agit ici de dresser le bilan de cette collaboration et de tirer les enseignements de cette expérience novatrice.

L'ensemble des matières enseignées a été réparti sur les douze mois de formation théorique, totalisant **545 heures de cours** pour chaque aspirante. La PNR a contribué à cette formation à hauteur de **139 heures d'enseignement** couvrant les modules suivants:

- Droit sur la circulation routière
- Introduction au droit
- Loi sur les armes
- Usage de l'arme
- Techniques d'actions immédiates
- Validation des notions pratiques telles le tir et la sécurité personnelle par des sessions d'entraînement et des contrôles des acquis

Ces modules ont été évalués et validés sous forme de rapports et de tests par les deux institutions.

C'est au CIFPOL, à Colombier (NE), que s'est tenue la majeure partie de l'enseignement compte tenu des **406 heures de formation** dispensées sur le site et qui couvraient les modules:

- Droit pénal
- Procédures judiciaires
- Rédaction de rapports et d'audition
- Mesures d'enquêtes
- Criminalistique
- Ethique et Droits de l'Homme
- Psychologie policière
- Police de proximité

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Au terme de leur première année de formation, les deux aspirantes ont réussi leur examen de compétences opérationnelles qui couronne la fin de l'année dite « propédeutique » et ouvre la porte à l'année de formation pratique effectuée au sein d'une brigade de la PNR. Nommées au titre de Policières en formation (PEF) depuis décembre 2021, les deux collègues ont pour mission de réussir leur Brevet fédéral de policière à la fin 2022. Pour atteindre cet objectif, elles sont accompagnées et guidées par un coach et un mentor, internes à la PNR, qui restitueront tout au long de l'année et d'une manière protocolée la qualité de leur travail.

La collaboration avec le CIFPOL a permis de mettre en exergue les ressources de la PNR en termes de formation. Les instructeurs mis à contribution ont tenu leurs engagements en respectant le cahier des charges et le programme établis conjointement avec le CIFPOL. Parallèlement, ce partenariat a permis de développer un réseau inédit de relations, lequel a alimenté les connaissances métier de la PNR. Ces échanges de bonnes pratiques ont créé l'opportunité de repenser et restructurer notre système de formation interne.

En termes organisationnel et financier, le bilan du projet-pilote est malheureusement plus mitigé. Les charges supportées par la PNR se sont avérées plus lourdes que prévu, malgré un écolage considérablement réduit. Nous noterons principalement le coût relatif aux heures de préparation et de formation des instructeurs PNR. De fait, le temps dédié à l'instruction des deux collègues a eu des répercussions non négligeables au sein de la PNR.

Cet écueil aurait pu trouver une issue favorable sur le long terme grâce à l'expérience développée par les instructeurs de la PNR. Cependant, soumise aux décisions des instances fédérales en matière de formation policière, la PNR doit se résoudre à mettre un terme au partenariat avec le CIFPOL. De fait, la Commission nationale d'examen placée sous la présidence de l'Institut Suisse de Police a rejeté, lors de sa séance de décembre 2021, l'ajout d'une exception pour la formation passerelle à destination des ex-CGFR. Concrètement, cela signifie que les gardes-frontière ne disposeront plus d'une formation « allégée » pour rejoindre un corps de police, en cas de réorientation professionnelle. Les mêmes conditions et durée de formation au métier de policier s'appliqueront, avec les conséquences financières que cela implique.

Malgré l'abandon du projet – qui, notons-le, suscitait l'intérêt d'autres PolCom – la PNR souligne la qualité des enseignements tirés de cette collaboration avec le CIFPOL. Nous avons pu démontrer la faisabilité d'un projet qui, techniquement, a demandé beaucoup d'agilité tant de la part de la PNR que du CIFPOL. L'élaboration d'un plan de formation conforme aux exigences et standards fédéraux est un accomplissement, notamment en termes d'innovation, dont la PNR peut être fier.

PROJET DIVERSITAS

A l'heure où l'agenda politique consacre un volet important à la liberté des choix (« mariage civil pour toutes et tous ») et à la non-discrimination (modification de l'art. 261bis du Code pénal), la PNR a souhaité se positionner en faveur de la diversité et de l'inclusion au sein de son organisation.

L'accompagnement d'une collaboratrice de la PNR dans sa transition de genre a ouvert la réflexion sur le thème de l'identité de genre et sur la nécessité de fournir des réponses appropriées tant à l'interne qu'aux publics externes. Cette situation inédite a été l'occasion de satisfaire, autant que possible, aux nécessités humaines et opérationnelles liées à la démarche de cette collaboratrice. Bien sûr, la notion de diversité est large et celle-ci n'englobe pas uniquement les dimensions d'identité de genre et d'orientation sexuelle; néanmoins, munie de son expérience, la PNR s'est engagée à améliorer la prise en charge et l'inclusion des LGBTIQ+ tant au sein du corps de police que dans l'accès libre et sûr à l'espace public.

Nul besoin de rappeler que le devoir de la police est de servir l'ensemble des citoyennes et des citoyens, indifféremment de leurs pratiques sociales, culturelles, sexuelles et de leur identité de genre. Il s'avère toutefois qu'un malaise réside au sein de la communauté LGBTIQ+ lorsqu'il faut faire appel à la police en cas de nécessité et/ou d'urgence. Entreprendre une démarche auprès de la police peut se révéler une expérience perturbante, voire douloureuse, par méconnaissance de la situation de ces personnes.

Sensible à cette problématique, un groupe de travail a été constitué au sein de la PNR afin d'encadrer un projet institutionnel lié à l'adoption d'une politique de diversité visant à lutter contre toute forme de discrimination. Le projet DIVERSITAS se veut innovant et inclusif dans la mesure où chacun et chacune est invité à revisiter ses croyances et ses perceptions à l'aune des changements sociétaux que nous vivons.

La gestion de la diversité et de l'inclusion au sein de la PNR consiste à s'appropriier les différentes formes de diversité et à prendre conscience que certaines caractéristiques (apparentes ou non) peuvent exercer des influences multiples sur notre manière d'appréhender une situation. Pour accompagner cette démarche, des séances d'information, conduites par des partenaires externes, seront délivrées au personnel de la PNR dans un esprit de partage et d'ouverture. Concrètement, il s'agira d'offrir des conseils et des outils tangibles en vue d'un accompagnement adéquat et respectueux des droits et des différences de chacune et chacun.

Par extension, la Direction, soutenue activement par le CODIR, entend accroître la confiance des communautés minoritaires à l'égard des forces de l'ordre et souhaite offrir un espace d'écoute et d'information qui réponde aux exigences statutaires du policier, tant sous l'angle juridique qu'humain.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

BILAN DES CORRESPONDANTS DE NUIT

Le projet des Correspondants de nuit (CN) s'est concrétisé en novembre 2020 avec la prise de service du premier binôme dans les rues de Nyon, un vendredi soir d'hiver polaire (cf. Rapport annuel 2020, p. 23). Depuis, le groupe des 14 volontaires a pu consolider les connaissances acquises durant la formation de base, lors des 87 sorties nocturnes effectuées tout au long de cette première année d'activité.

L'équipe des CN est gérée par la Police administrative qui relaie les informations d'importance à la Direction opérationnelle. En effet, la volonté a été exprimée de dissocier, autant que possible, la démarche citoyenne et participative des CN de l'activité policière proprement dite. Il a été observé que l'accès aux noctambules est facilité lorsque la mission des CN/médiateurs nocturnes n'est pas directement subordonnée ou liée aux policières et policiers uniformés. Etant précisé que la démarche des Correspondants est axée uniquement sur la prévention des risques et la réduction des incivilités, sans possibilité de verbaliser les infractions ni les dénoncer auprès des autorités compétentes - actes relevant du personnel assermenté. Néanmoins, les CN sont des « détecteurs de problèmes » qui, par leur fonction, passent le relais aux forces de police lorsque la situation l'exige.

Le bilan de cette première année s'avère globalement très positif, si l'on considère l'absence de situation critique sur le terrain. Ceci résulte, d'une part, de l'intervention rapide des patrouilles de la PNR en cas de nécessité, et, d'autre part, du respect du protocole par les CN selon lequel il est essentiel d'éviter toute situation de mise en danger pour soi-même et pour son partenaire. On regrettera toutefois le départ de trois membres de l'équipe qui ont dû se retirer du projet pour des raisons professionnelles ou personnelles.

Durant l'année, deux interventions ont été organisées afin de permettre le partage d'expériences via des groupes d'échange de pratique. Ces groupes offrent également la possibilité d'exprimer des difficultés rencontrées sur le terrain et de trouver collectivement des solutions grâce aux contributions de chacune et chacun. La participation aux interventions est volontaire, néanmoins la PNR insiste sur le caractère engageant et fédérateur de ces réunions biannuelles.

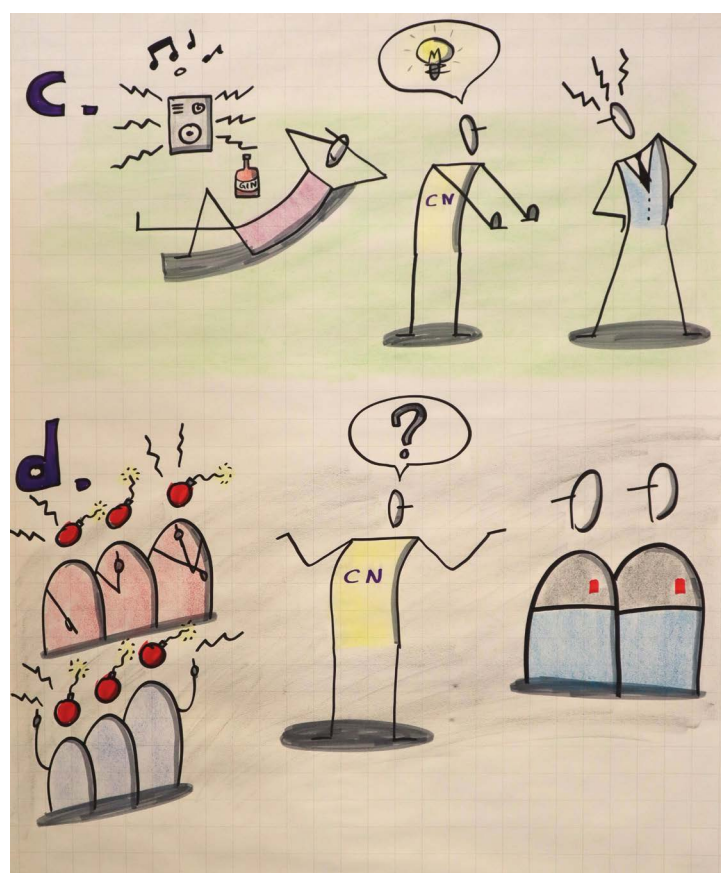
Parallèlement, la PNR a mis sur pied un cours BLS-AED (réanimation-défibrillation) au mois de novembre 2021, lequel a également été suivi par les Auxiliaires de stationnement et de circulation (ASC) de la PNR. Ce cours, dispensé par un policier-formateur de la PNR, a permis aux CN d'acquérir une autonomie suffisante lors de situations nécessitant des gestes de premiers secours.

Au vu du succès rencontré cette année, et dans l'optique de pérenniser le dispositif, les prochaines actions s'y référant s'articuleront principalement autour du recrutement de nouveaux volontaires et de la mise en place d'une deuxième session de formation qui se tiendra en mars et avril 2022. L'objectif étant d'enrichir l'équipe de nouvelles personnes et, corollairement, d'optimiser la planification et la répartition des engagements volontaires. Cette formation, à l'instar de l'année précédente, sera conduite conjointement avec la Police Nord Vaudois, partenaire de cette opération.

ZOOM SUR LES CHIFFRES (6 NOV. 2020 AU 31 DÉC. 2021)

- 87** ► soirées couvertes par les CN
- 174** ► engagements volontaires
- 676** ► heures de présence sur site
- 2** ► interventions (6 mars et 9 octobre 2021)
- 1** ► cours BLS-AED (27 novembre 2021)

Coût total lié aux engagements **CHF 22'500.-**



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

PLATEFORME DIGITALE POUR LE PAIEMENT DES AMENDES D'ORDRE

La Police Nyon Région a pris la vague de la transformation digitale en introduisant, le 1^{er} décembre, un nouveau procédé de paiement des amendes d'ordre (AO) dans les communes de Nyon, Prangins et Crans. L'application «Portail-amendes» de la PNR, commercialisée par la société de développement informatique suisse Abraxas, offre un outil sûr pour gérer efficacement la remise d'une AO et le traitement de son paiement.

Déjà testé et approuvé par plusieurs polices intercommunales, ce nouveau produit a trouvé satisfaction auprès des assistantes et assistants de sécurité publiques (ASP) de la PNR. Grâce à la numérisation de la plaque d'immatriculation, l'application permet aux ASP d'obtenir rapidement les informations sur le véhicule en infraction, ainsi que son positionnement. Après avoir identifié le type d'infraction, il s'agit en dernier lieu de générer un code QR qui est apposé sur le pare-brise du véhicule. Cette manière de procéder simplifie grandement la tâche des ASP, notamment par la rapidité et la fiabilité du contrôle.

Pour les contrevenantes et contrevenants, le procédé est également simplifié puisqu'il suffit d'être muni de son Smartphone ou d'une tablette afin de procéder au paiement de sa contravention, ceci dans un délai de 30 jours. Informés de leur infraction via le code QR, les utilisatrices et les utilisateurs ont un accès direct au «Portail-amendes» de la PNR qui leur permet de sélectionner un moyen de paiement et de valider la transaction en ligne. Lorsque la personne ne dispose pas de Smartphone, elle est invitée à se rendre aux guichets de la PNR afin d'être accompagné dans la démarche.

Grâce à une campagne de communication efficace, le passage au paiement en ligne s'est fait en douceur avec une bonne adhésion de la population. Un flyer explicatif a été créé à cette occasion, facilitant la transition vers le nouveau procédé.

Ce nouveau concept a permis de remplacer avantageusement les anciens appareils devenus obsolètes: lourds, encombrants et souvent en dérangement, ceux-ci ne convenaient plus aux exigences actuelles. Après un mois d'utilisation, le bilan s'avère globalement positif. En effet, les utilisatrices et utilisateurs bénéficient de la simplicité du système et de la légèreté des appareils. Pour leur part, les contrevenantes et les contrevenants semblent avoir très vite adopté ce nouveau système, au vu du faible nombre de demandes d'aide ou de renseignement qui sont parvenues.

NOUVEL HÔTEL DE POLICE

Cérémonie de pose de la première pierre

Débuté en avril 2021, le chantier du nouvel hôtel de police (NHP) a progressé selon le calendrier initial, avec l'étape des travaux de terrassement franchie en août de la même année – malgré une météo fort peu clémentine et des retards de livraison. En septembre, la mise en place de la structure du bâtiment a donné lieu à la cérémonie de «pose de la première pierre», laquelle s'est déroulée le 23 septembre à l'invitation du Service d'architecture de Nyon et réunissant les autorités municipales de Nyon, les collaboratrices et collaborateurs en charge du projet, le bureau d'architecture Ferrari, la Direction de la PNR, ainsi que de nombreux invités.

A cette occasion, et comme il est d'usage lors de telles cérémonies, deux capsules temporelles ont été enfouies dans les fondations du futur bâtiment. Ce sont Mme Roxane Faraut et M. Claude Uldry, respectivement Municipale des infrastructures et de la sécurité et Municipal du Service d'architecture et des finances, qui se sont prêtés à l'exercice sous un soleil radieux. Les deux capsules contenant des documents et du matériel propres aux deux Services ne pourront être découvertes et descellées qu'en cas de démolition du bâtiment, ce que la Ville de Nyon n'envisage pas de sitôt. Outre la présence de l'acte de création de la PNR et de nombreux autres documents officiels, nous noterons l'ajout d'une paire de menottes en acier et d'un ancien Natel dans la capsule.

Cette cérémonie a marqué une étape symbolique dans le calendrier des travaux. Celle qui a vu la concrétisation de nombreux mois de préparation et d'incalculables séances de travail jusqu'à l'édification tant attendue du bâtiment. Et le projet n'est pas terminé.

De fait, la réalisation du bâtiment, en accord avec les critères d'accréditation fixés dans la LOPV et sous la conduite de la Ville de Nyon (propriétaire et bailleuse du NHP), ne pourrait s'effectuer sans l'œil avisé et professionnel des futurs résidents du bâtiment. Les équipements spécifiques à destination du personnel policier ainsi que les aménagements intérieurs du bâtiment méritent une attention et une étude approfondies de la part de la PNR.



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

A cet effet, le COPRO a initié un projet collaboratif où la possibilité est donnée à une grande partie du personnel d'exprimer ses idées et sa créativité au sein de groupes de travail dédiés à l'étude de tel ou tel local du bâtiment (vestiaire, cellule, cafeteria, salles de conférence, etc.). Cette initiative permet aux participants de prendre une part active dans le choix, le recensement et l'aménagement du mobilier, et de présenter une synthèse budgétaire au terme d'une étude documentée.

Les résultats fournis par les 37 groupes de travail constitueront le corps du Préavis à destination du Conseil Intercommunal, lequel sera déposé à la fin du premier semestre 2022. Cette dernière étape ouvrira la voie à l'aménagement adapté et approprié de l'hôtel de police qui offre d'ores et déjà la promesse d'un environnement professionnel agréable où il fera bon vivre et travailler, et ce dès le printemps 2023.

Le futur bâtiment est composé de trois niveaux, dont un sous-sol et deux niveaux hors-terre. Au sous-sol, se trouvent les vestiaires/dépôts et places de parc pour les véhicules d'intervention ; au rez-de-chaussée, prennent place les secteurs réception, poste de police et détention, alors que le 1^{er} étage accueille le secteur administratif et la Direction.



DONNÉES CHIFFRÉES

INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2021

ÉVÉNEMENTS	Actions police-secours	Contrôles préventifs (spontanés et ordonnés)	Contrôles radar	Préventions scolaire
Nyon	4 836	995	179	147
Prangins	663	286	72	8
Crans	247	298	49	10
Total	5 746	1 579	300	165

ACCIDENTS CIRCULATION	Domage simple	Avec blessures corporelles	Avec fuite	Avec ivresses qualifiées
Nyon	10	21	36	8
Prangins	4	3	4	4
Crans	0	1	0	0
Total	14	25	40	12

CONDUITE SOUS EMPRISE	Ivresses non-qualifiées	Ivresses qualifiées	Stups/ médicaments
Nyon	34	31	15
Prangins	2	4	2
Crans	0	0	2
Total	36	35	19

INTÉGRITÉ CORPORELLE	Lésions corporelles simples et graves	Voies de fait/ bagarres	Brigandages (vols avec violence physique)
Nyon	12	66	4
Prangins	1	2	0
Crans	0	2	0
Total	13	70	4

DONNÉES CHIFFRÉES

VOLS	Vols simples/ qualifiés	Vols par effrac- tion/par introd. clandestine	Vols de véhicules (2 et 4 roues)	Cybercrime
Nyon	202	144	62	32
Prangins	6	17	4	1
Crans	1	16	2	4
Total	209	177	68	37

INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	Dommages à la propriété	Incendies intentionnels	Violences domestiques
Nyon	129	24	32
Prangins*	29	6	1
Crans	10	0	0
Total	168	30	33

* Depuis 2020, dépôt de plainte systématique de la commune en cas de dommage à la propriété

TROUBLES DE LA TRANQUILITÉ PUBLIQUE	Nuisances sonores	Attroupements (sans littering)	Littering
Nyon	372	67	53
Prangins	57	3	2
Crans	27	0	3
Total	456	70	58

DIVERS	Violences contre fonc- tionnaires	Infractions LEtr	Contrôles CFF sur demande TPO
Nyon	9	47	82
Prangins	0	2	N/A
Crans	0	2	N/A
Total	9	51	82

STUPÉFIANTS	Amendes d'ordre (AO)*	Dénonciations**	Saisies	Engagements chiens (territoire PNR)
Ensemble des communes	11	21	149	84

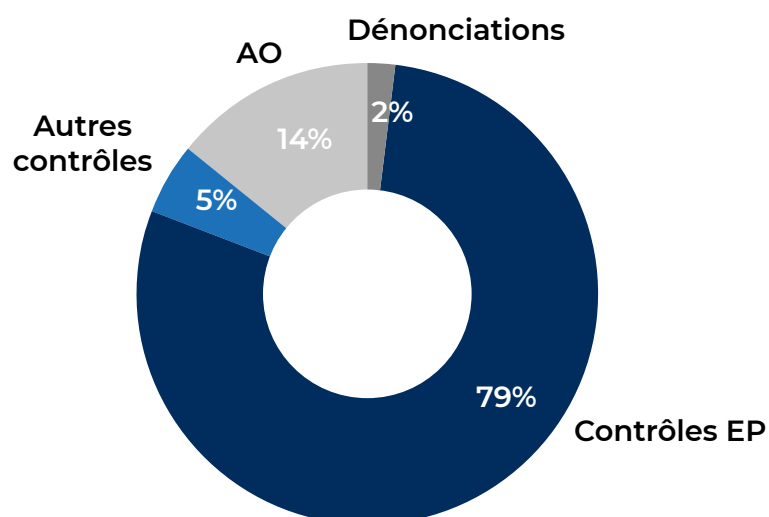
* Les AO concernent uniquement la population majeure prise sur le vif en train de fumer.

** Les dénonciations concernent uniquement les mineurs pris sur le vif en train de fumer et/ou la détention de 10gr+ (mineurs et majeurs confondus).

ÉVÉNEMENTS HORS SECTEUR PNR	Plaintes	Accidents	Permanences chiens	Demandes guichet
	336	16	46	102

INTERVENTIONS LIÉES AU COVID-19

COVID-19	Contrôles EP	Autres contrôles	AO	Dénonciations
Nyon	358	23	59	9
Prangins	21	1	0	0
Crans	6	0	8	1
Total	385	24	67	10



DONNÉES CHIFFRÉES

TENDANCES SUR TROIS ANS – 2019 - 2021

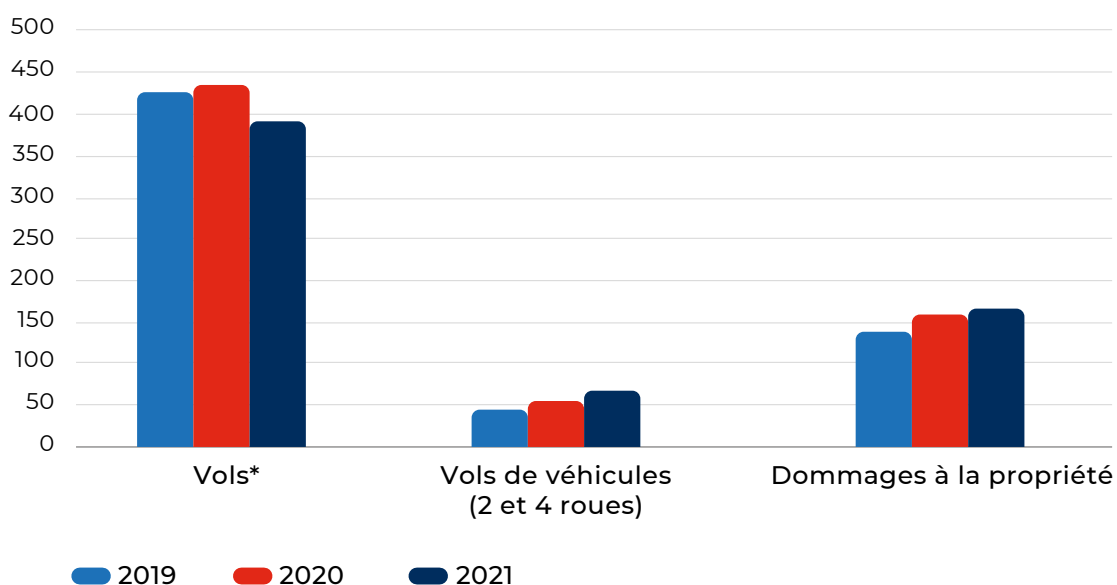
Pour l'ensemble du territoire PNR

INTÉGRITÉ CORPORELLE	Lésions corporelles	Voies de fait	Brigandages (vols avec violences)
2019	9	52	4
2020	6	72	4
2021	13	70	4

INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	Vols*	Vols de véhicules (2 et 4 roues)	Dommmages à la propriété
2019	429	48	134
2020	434	53	155
2021	390	68	168

*Vols simples / qualifiés / VPE / VPI / brigandage

Infractions contre le patrimoine

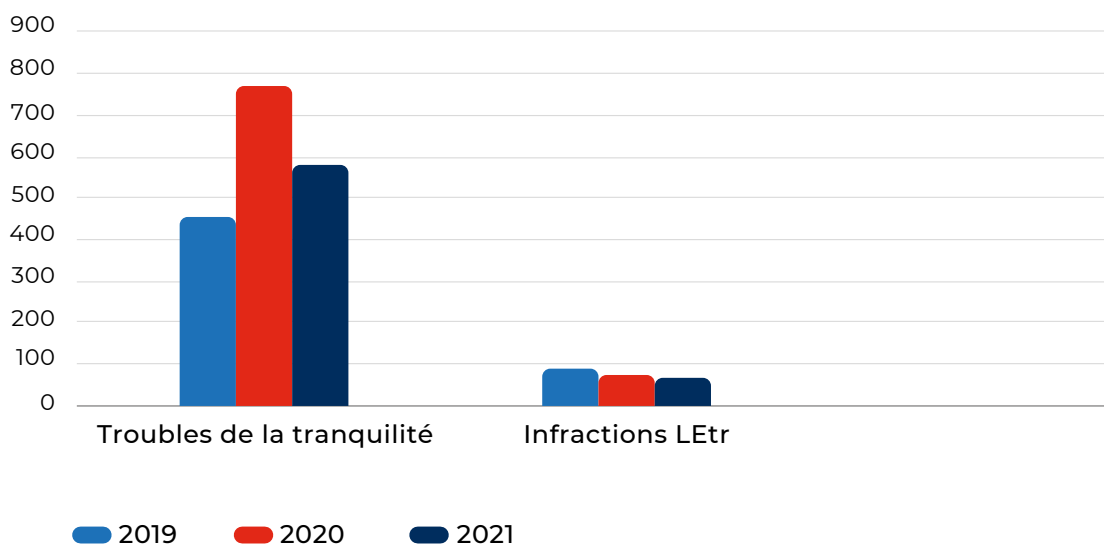


VIOLENCES DOMESTIQUES

2019	42
2020	40
2021	33

DIVERS I	Incendies intentionnels	Violences/menaces contre fonctionnaire
2019	10	4
2020	16	3
2021	30	9

DIVERS II	Troubles de la tranquillité	Infractions LEtr	Services au guichet (poste Château)
2019	440	76	N/A
2020	770	59	N/A
2021	584	51	673



DONNÉES CHIFFRÉES

RADAR – CONTRÔLES DE VITESSE PAR COMMUNE

CONTRÔLES RADAR MOBILES	Radar embarqué / trépied	TruCAM®	Remorque	Taux d'infraction vhc immat. hors territoire PNR
Nyon	86	93	1 628 heures en 9 contrôles	73%
Prangins	32	40	573 heures en 4 contrôles	81%
Crans	24	25	448 heures en 3 contrôles	81%
Total	142	158		

RADAR MOBILE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infraction
Nyon	75 186	4 181	5,73%
Prangins	34 966	2 292	6,00%
Crans	13 343	797	6,40%
	123 495	7 270	6,04%

SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC (SAT)	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infraction
Nyon	7 318 423	6 410	0,09%
Prangins	1 790 649	21 381	1,20%
Crans	598 498	5 409	0,89%
	9 707 570	33 200	

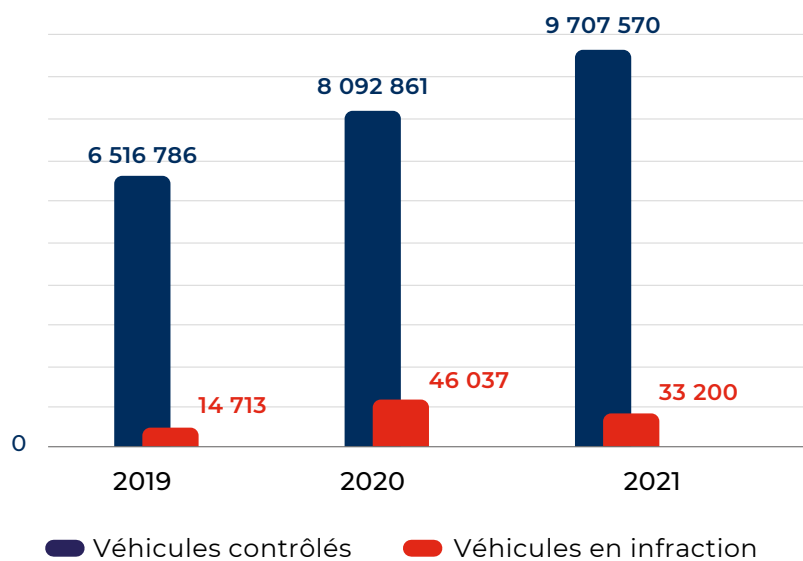
Tendances 2019 - 2021 - ensemble du territoire

RADAR MOBILE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infraction	Taux d'infraction vhc immat. hors territoire PNR
2019	258 952	14 883	6,76%	Plus disponible*
2020	92 497	6 223	4,66%	Plus disponible*
2021	123 495	7 270	6,49%	69%

RADAR FIXE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infraction	Taux d'infraction vhc immat. hors territoire PNR
2019	6 516 786	14 713	0,23%	Plus disponible*
2020	8 092 861	46 037	0,78%	Plus disponible*
2021	9 707 570	33 200	0,45%	83%

* Après paiement de l'AO dans les délais, celle-ci est anonymisée

Radar fixe



DONNÉES CHIFFRÉES

UNITÉ PRÉVENTION ET PROXIMITÉ

Campagnes et stands de prévention



Nyon

- **15** campagnes d'affichage de prévention routière
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles)
- Notamment : Projet et campagne contre le harcèlement en milieu scolaire en collaboration avec le Collège Nyon-Marens (cf. article détaillé page 23)
- **20** contrôles de prévention dans le domaine de la circulation routière en sus des contrôles police-secours
- Diffusion numérique de différentes campagnes sur notre site internet, sur les écrans des transports publics et de La Poste (totalisant 36 jours de diffusion), et par le biais de notre Newsletter
- **3** conférences à l'intention des seniors sur le thème des vols
- Participation à la JOM («Journée Oser tous les métiers») organisée par la Ville de Nyon et présentation du métier de policier/policière
- Quotidiennement : patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- **17** services de proximité en soirée et durant le week-end
- Actions de prévention dans les transports publics pour le respect des mesures Covid-19 (TPN et NStCM)
- Accompagnement d'une classe de 10ème en sortie récréative (1 policier en civil répond aux questions des élèves dans un cadre ludique et informel).



Prangins

- **13** campagnes d'affichage de prévention routière
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles)
- Quotidiennement : patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- **1** stand tenu lors de l'accueil des nouveaux habitants
- **17** services de proximité en soirée et durant le week-end.



Crans

- **10** campagnes d'affichage de prévention routière
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité de l'école)
- Quotidiennement : patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- **1** conférence à l'intention des seniors sur le thème des vols
- **17** services de proximité en soirée et durant le week-end.

La pandémie, et les normes sanitaires qui en ont découlé, a contraint la PNR à diminuer le nombre de conférences et à renoncer aux stands de prévention. De plus, le personnel de la division a dû

être temporairement et ponctuellement réaffecté à des tâches liées à la pandémie, notamment le contrôle du respect des directives Covid-19 édictées par nos Autorités. Malgré ces circonstances, environ **4 000** élèves des trois communes membres de l'association ont pu être rencontrés par nos conférenciers en milieu scolaire dans le cadre de la prévention routière et criminelle.

NATURALISATIONS

RAPPORTS DE NATURALISATION	
2019	72
2020	183
2021	117

CHANCELLERIE

AMENDES D'ORDRE	AO délivrées (3 communes)
2019	56 250
2020	67 803
2021	57 680

COMMISSION POLICE

ORDONNANCES PÉNALES	AO impayées	Infractions au RIGP/RGP *	Stationnement sur une parcelle privée (violation d'une mise à ban)	Infractions au Règlement général sur les déchets
Nyon	1 793	26	1 525	89
Prangins	813	107	23	1
Crans	278	7	0	30
TOTAL PNR	2 884	140	1 548	120

* Règlement intercommunal général de police / Règlement général de police (par commune)

DIVERS

Courant 2021, **1 846** commandements de payer ont été notifiés dans les trois communes de la PNR, **2 059** l'avaient été en 2020. **688** documents n'ont pas été notifiés ou ont été retournés sur demande de l'Office des poursuites.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil intercommunal de l'Association « Police de la Région de Nyon »,

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Approuve:

- La gestion de l'exercice 2021 et en donne décharge au Comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION



La Présidente
R. Faraut



Le Secrétaire
S. Faillettaz





WWW.POLICE-NYON-REGION.CH